

N° 95

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1982

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1983, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur

Rapporteur général.

ANNEXE N° 20

**PLAN ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
I – Commissariat général du Plan
III – Économie sociale**

Rapporteur spécial : M. Paul JARGOT.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Henri Duffaut, Jacques Descours Desacres, Geoffroy de Montalembert, Jean Cluzel, vice-présidents ; Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, Louis Perrein, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; René Ballayer, Charles Beaupetit, Stéphane Bonduel, Henri Caillavet, René Chazelle, Pierre Croze, Marcel Debarge, Gérard Delfau, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Franco, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Marc Jacquet, Tony Larue, Georges Lombard, Michel Manet, Josy Moynet, René Monory, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Robert Schmitt, René Tomasini, Henri Torre, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) ; 1063 et annexes, 1165 (annexe n° 23), 1170 (tome IX) et In-8° 260.

Sénat : 94 (1982-1983)

Lot de Finances - Commissariat général du Plan - C.E.P.I.I. - C.E.R.C. - C.O.R.D.E.S. - C.R.E.D.O.C. - Économie sociale - Plan.

SOMMAIRE

	Pages
OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ET EXAMEN EN COMMISSION	3
INTRODUCTION : PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS	7
<i>A. Les crédits du « Plan »</i>	8
<i>B. Les crédits pour l'économie sociale</i>	9
1ère PARTIE : LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN ET LES ORGANISMES RATTACHES	11
<i>A. Le Commissariat général du Plan</i>	11
1. La réforme et la planification	12
2. Le projet de budget pour 1983	12
<i>B. Le Centre pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)</i>	14
<i>C. Le Comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (CORDES)</i>	16
<i>D. Le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC)</i>	17
<i>E. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)</i>	18
2ème PARTIE : LES CREDITS DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'ECONOMIE SOCIALE	19
<i>A. La mise en place des structures et les premiers travaux</i>	19
<i>B. L'utilisation des crédits en 1982</i>	20
<i>C. Le projet de budget pour 1983</i>	21

PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

1. L'insuffisance probable de certains crédits.

L'ampleur de la concertation et des consultations mises en oeuvre par la réforme de la planification laissent craindre une insuffisance de certaines dotations et conduira, selon toute probabilité, à des ajustements de crédits en cours d'année.

2. Les mesures de rationalisation.

Faisant suite aux observations formulées dans les précédents rapports de la Commission des Finances, des mesures sont intervenues dans :

– **la gestion des personnels** : la remise en ordre des situations des personnels est amorcée avec le plan de titularisation des catégories C et D.

– **la gestion des crédits d'étude** : l'effort entrepris les années précédentes pour assurer une meilleure coordination des programmes d'études a été complété mais la nature et la qualité des études commandées, notamment aux associations, devraient faire l'objet d'un contrôle plus strict.

3. Les crédits pour l'économie sociale.

Les difficultés rencontrées en 1982 pour la mise en oeuvre effective des moyens demandés dans le budget 1982 conduisent à formuler trois recommandations : clarifier et assouplir les modalités d'intervention, rechercher une plus grande efficacité et contrôler attentivement l'utilisation des crédits dont la gestion est déléguée.

Après avoir approuvé ces observations, la Commission a adopté sur proposition de son rapporteur spécial, les crédits de la section I « Commissariat général du Plan » et de la section III « Economie sociale » du budget pour 1983 du ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire.

AVANT-PROPOS

Le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, exerce les attributions du Premier Ministre dans le domaine de la planification et de l'aménagement du territoire par délégation du Premier Ministre.

D'autre part, il est chargé d'étudier et de proposer toute mesure intéressant le secteur de l'économie sociale.

Sur le plan budgétaire, cette compétence se traduit par la représentation d'un « bleu » comprenant trois sections :

- Section I : Commissariat général du Plan,**
- Section II : Aménagement du territoire,**
- Section III : Economie sociale.**

Votre Commission des Finances a estimé souhaitable d'examiner les crédits de l'Aménagement du territoire dans un rapport spécial distinct et de regrouper dans un rapport unique l'analyse des crédits demandés pour le Commissariat général du Plan et l'Economie sociale.

INTRODUCTION

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS

En crédits de paiement, la dotation du Commissariat général du Plan et des organismes rattachés passe de 95,8 millions de francs en 1982 à 107,7 millions de francs en 1983, soit une progression de 12,4 % (contre + 34,8 % en 1982 par rapport à 1981).

La dotation pour l'économie sociale atteint 11,3 millions de francs (+ 43 %).

Le tableau I ci-dessous retrace l'évolution des différentes catégories de crédits de 1982 à 1983.

EVOLUTION GENERALE DES CREDITS

Nature des dépenses	Rappel de la variation 1982/1981 (en %)	Crédits 1982 (en M. de F)	Crédits 1983 (en M. de F)	Variation 1983/1982 (en %)
A PLAN				
Titre III Moyens des services .	+ 40,0	73,26	82,87	+ 13,1
Titre IV Subventions	+ 16,1	9,58	11,31	+ 18,1
Titre VI Subventions d'investis- sissement	+ 23,8	13	13,5	3,8
Total PLAN	+ 34,8	95,84	107,68	+ 12,4
B ECONOMIE SOCIALE . . .	-	7,87	11,26	+ 43

A. LES CREDITS DU « PLAN »

Pour le Commissariat général du Plan et chacun des organismes qui y sont rattachés, le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution des crédits inscrits au budget.

1. Dotations budgétaires par organisme.

	Rappel de la variation de 1981 à 1982	1982 (en M. de F)	1983 (en M. de F)	Variation 1983 :1982
Commissariat Général du Plan	+ 49,5 %	47,44	54,97	+ 15,9 %)
Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)	+ 16,4 %	9,43	11,66	+ 23,6 %
Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC).....	+ 20,1 %	12,96	14,30	+ 10,4 %
Budget civil de recherche (principalement recherche en socio- économie).....	+ 22,2 %	14,96	14,21	- 5 %
Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII)	+ 34,7 %	11,05	12,54	13,5 %
TOTAL	+ 34,8 %	95,84	107,68	+ 12,4 %

2. Principales mesures nouvelles

a) Les mesures concernant les personnels

En application du plan de titularisation des agents non titulaires des catégories C et D, le projet du budget pour 1983 prévoit 54 transformations d'emplois (dont 39 pour le Plan, 9 pour le CERC et 6 pour le CEPII).

Les créations d'emplois (au nombre de deux) sont effectuées au CEPII (au titre du budget civil de la recherche).

b) Les moyens demandés pour la préparation du IXème Plan.

A ce titre, trois mesures nouvelles apparaissent significatives :

- + 1,6 million de francs pour le renforcement des crédits du Commissariat du Plan (indemnités et frais de déplacement) ;
- 270 000 francs pour le fonctionnement de la Commission nationale pour le développement social des quartiers ;
- 1 million de francs de subventions à diverses organisations syndicales « pour leur permettre d'apporter aux travaux d'élaboration du IXème Plan une collaboration plus étroite ».

B. ECONOMIE SOCIALE

Le projet de budget pour 1983 reconduit les moyens budgétaires, liés à l'exercice, par le Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, d'attributions dans le domaine de la coopération, de la mutualité et du secteur associatif.

L'augmentation de 43 % des crédits correspond à :

- un ajustement « normal » des crédits de personnel,
- une forte progression des crédits d'intervention : la dotation destinée au versement de subventions aux organismes coopératifs pour la création d'emplois passe de 4,5 millions de francs à 7,5 millions de francs.

1ère PARTIE

COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN ET LES ORGANISMES RATTACHES

Les crédits inscrits à la section I, « Commissariat Général du Plan » du fascicule budgétaire « Plan et Aménagement du Territoire » correspondent à trois types d'actions :

– le fonctionnement général du Commissariat Général du Plan et des organismes qui lui sont rattachés : le Centre d'étude des revenus et des coûts (CERC), le Comité d'Organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social (CORDES) et le Centre d'Etudes prospectives et d'informations internationales (CEPII).

– le versement d'une subvention au Centre de Recherche et de Documentation sur la Consommation (CREDOC) ;

– le financement de recherches en socio-économie conduites sous l'égide du Commissariat Général du Plan et du CORDES.

A. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

Le budget 1982 du Plan a été marqué par la préparation du plan intérimaire et la perspective de la préparation du IXe Plan : en progression de 49,5 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1981, le budget pour 1982 a créé 20 emplois et permis une augmentation de 77 % des crédits de fonctionnement et de matériel, moyens jugés nécessaires pour la mise en oeuvre de la réforme de la planification.

1. La réforme de la planification

L'organisation consultative et administrative de la préparation du IXe Plan résulte de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification.

- la conduite des travaux et consultations préalables à la préparation des projets des deux lois de plan est confiée à une **Commission nationale de la planification** de 78 membres (présidents de Conseils régionaux, représentants des organisations syndicales ou professionnelles, représentants de la direction des entreprises publiques, des mouvements associatifs ou coopératifs et personnalités qualifiées).

- les **groupes de stratégie industrielle** ont pour objet d'explorer les problèmes et les perspectives d'un secteur particulier des activités productives.

- les **groupes « long terme »** (au nombre de sept) ont été constitués pour réfléchir, dans les grands secteurs de la vie économique, sociale et culturelle, aux défis et perspectives de longue durée.

Par ailleurs, le Commissariat a également pris en charge d'autres missions : il assure le fonctionnement de la **Commission du suivi du Plan** et aura la responsabilité du **Secrétariat des contrats de Plan**.

L'ensemble de ces tâches entraînera des dépenses supplémentaires importantes qui, semble-t-il, ne font pas l'objet d'inscriptions budgétaires suffisantes dans le projet de budget pour 1983.

2. Le projet de budget pour 1983

Globalement, les crédits pour le Plan atteignent 54,97 millions de francs (+ 15,9 % par rapport à 1982).

Les **dépenses de personnel** avaient fortement progressé en 1981 et 1982 notamment sous l'effet de la création de 20 emplois ; le projet de budget pour 1983 prévoit, en application du plan de titularisation des agents non titulaires des catégories C et D, la **transformation de 39 emplois**. Cette mesure est une amorce satisfaisante de la remise en ordre des situations des personnels (dont les effectifs se répartissent en 1982 en 60 titulaires et 148 contractuels).

Les structures nouvelles de la planification, notamment en élargissant de façon importante, les procédures de concertation, entraînent des ajustements de crédits significatifs :

- la décentralisation de la planification aux niveaux régional et local d'une part et les travaux de la Commission nationale de planification, d'autre part, expliquent en grande partie l'augmentation de la dotation « **frais de déplacement** » qui passe de 0,67 million de francs à 1,87 million de francs d'une année sur l'autre.

- **un crédit de 1 million de francs** est demandé pour permettre la participation du Plan, par voie de subvention, au financement de la rémunération de certains des collaborateurs des principales organisations syndicales.

Il est cependant à craindre que les crédits demandés pour assurer le fonctionnement des organes de la planification soient insuffisants : **des ajustements complémentaires, par voie réglementaire, sont probables en cours d'exercice.**

Les crédits d'étude apparaissent reconduits en francs courants à hauteur de 8,9 millions de francs. A cet égard, il convient de souligner que l'effort amorcé depuis 1981 pour assurer une meilleure coordination des programmes d'études a été complété :

- depuis 1981, il a été créé au Plan un Service des études et de la recherche qui coordonne toutes les études menées par le Plan et les services qui lui sont rattachés ;

- en outre, se tient désormais une réunion périodique sous la présidence du Commissaire adjoint au cours de laquelle sont examinés les projets d'études de chaque service.

Ces mesures répondent aux recommandations présentées par la Commission au cours des deux dernières années. Il est souhaitable que le dispositif ainsi mis en place puisse également permettre d'exercer un contrôle effectif sur la qualité des études fournies à l'administration.

En effet, la lecture des thèmes d'étude commandés par le Plan en 1981 et 1982 suscite, dans des cas certes très limités, une certaine perplexité :

- « Etude exploratoire sur l'action collective des femmes » (coût : 124 656 F) ;

– « Protection des enfants et des mères sans appui à Marseille de 1928 à 1980 » (coût : 237 587,28 F) ;

– « Suivi d'une cohorte de retraités parisiens » (coût : 119 356,94 F) ;

– « Le développement des loisirs de nature : la vision sociale de la nature à travers deux groupes exemplaires de pratiquants des loisirs de plein air » (coût : 178 952 F).

Il est certes prématuré de porter un jugement sur l'intérêt et la qualité de telles études. Cependant, le coût élevé de ces études et leur caractère « original » justifient un **contrôle des prestations fournies**.

La Cour des Comptes a d'ailleurs à cet égard attiré l'attention, dans son dernier rapport, sur des exemples de contrats d'études, passés notamment avec des associations.

Il paraît donc hautement souhaitable que le dispositif mis en place au Plan renforce son contrôle sur la nature et la qualité des études commandées.

Enfin, une reconduction actualisée d'un crédit pour couvrir les frais de fonctionnement de la **Commission nationale pour le développement social des quartiers** est inscrite au budget 1983 (270 000 francs) dont la mission est d'engager une politique nouvelle en faveur des zones urbaines défavorisées où se manifestent de graves problèmes sociaux.

B. LE CENTRE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE (CREDOC).

Organisme rattaché au Commissariat Général du Plan, le CREDOC effectue des études dans de nombreux domaines : les revenus et la redistribution, l'économie sociologique, l'économie médicale, les conditions de vie et les aspirations des ménages...

Pour 1983, la subvention inscrite au budget en faveur du CREDOC atteindra 11,66 millions de francs (dont 1,5 million au titre de l'enveloppe recherche).

Au total, les moyens budgétaires consacrés au CREDOC augmentent de 23,6 % d'une année sur l'autre.

**Comparaison des budgets 1982 et 1983
(hors TVA)**

(en milliers de francs)

Dépenses	1982	1983	Recettes	1982	1983
● ETUDES ET FONCTIONNEMENT	14 980	17 400	● PRESTATIONS DE SERVICES SUR CONTRAT ..	11 319	12 320
dont :			● RECETTES DIVERSES	250	250
- personnel permanent	(11 245)	(13 100)	● SUBVENTION ...	8 011	9 830
- autres frais (loyers, fournitures, etc.)	(3 735)	(4 100)	dont :		
- matériel	(0)	(200)	- Ch. 44.11	(9 430)	(10 164)
● ENQUETES	4 600	5 000	- Ch. 66.01	(0)	(1 500)
			- TVA à reverser (*) ..	(-1 409)	(-1 834)
			- Contrats jeunes	(- 10)	(0)
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	19 580	22 400	TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	19 580	22 400

(*) Les budgets prévisionnels ont été établis avec une TVA à 17,60 % ; le passage à 18,60 % au 1er juillet 1982 accroîtra de quelques 34 000 F ; le montant à reverser au Trésor sur la subvention, indépendamment de l'effet sur les prestations sur contrats durant la période du blocage des prix.

La Commission avait souligné l'an dernier la fragilité de la structure de financement du CREDOC qui, pour équilibrer ses dépenses, doit rechercher un volume important de contrats d'études. L'augmentation de la subvention pour 1983 ne modifie pas significativement cette constatation.

C. LE COMITE D'ORGANISATION DES RECHERCHES APPLI- QUEES SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL (CORDES)

Service administratif très léger, le CORDES a pour mission de confier des travaux de recherche à des organismes publics ou privés avec les crédits qui lui sont alloués. Son budget de fonctionnement est en fait consacré aux dépenses du Service des Etudes et de la Recherche.

Globalement, les crédits pour la recherche en socio-économie sont stables en crédits de paiement (13,5 millions de francs) et progressent de 27,4 % en autorisations de programme (20 millions de francs en 1983). Toutefois, la répartition de cette enveloppe traduit des évolutions contrastées.

Une partie de l'enveloppe sera affectée au Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification (CEPREMAP). La subvention du Plan, toutes taxes comprises, passera de 8 à 9,5 millions de francs pour servir à la couverture partielle des dépenses. En application du plan à moyen terme qui a été approuvé en décembre 1981, les grandes lignes du programme de recherche du CEPREMAP seront les suivantes :

- le rôle du Plan dans une économie industrielle de type mixte, privé-public, soumise à des contraintes extérieures,

- le rôle de l'Etat et l'équilibre à moyen et long terme des dépenses publiques,

- la croissance et le développement économique à long terme,

- l'articulation des politiques à court, moyen et long terme.

Déduction faite des crédits alloués au CEPREMAP et au CREDOC, les sommes disponibles pour le CORDES s'établissent à 4,71 millions de francs en 1983 (contre 6,96 millions de francs en 1982) :

- les crédits de fonctionnement progressent de 12,8 % de 1982 à 1983 (2,21 millions en 1983) ;

- les autorisations de programmes augmentent légèrement (8,5 millions de francs en 1983 au lieu de 7,7 en 1982) mais les crédits de paiement sont réduits de moitié (2,5 millions en 1983).

En outre, il convient de noter que 25 % des crédits inscrits en 1982 au titre de la recherche en socio-économie ont été bloqués en application de la lettre du Premier Ministre en date du 20.11.1981 sur la régulation des dépenses, soit :

- 3,92 millions de francs d'autorisations de programme,
- 2,50 millions de francs de crédits de paiement.

Fin 1982, 750 000 francs de ces crédits ont été « débloqués ».

D. LE CENTRE D'ETUDE DES REVENUS ET DES COUTS (CERC)

Le montant des crédits inscrits en faveur du CERC passe de 12,96 à 14,3 millions de francs de 1982 à 1983 (+ 10,4 % au lieu de + 20,1 % de 1981 à 1982).

Au cours des années 1981 et 1982, quatre emplois avaient été créés. En application du plan de titularisation des agents non titulaires des catégories C et D, le projet de budget pour 1983 a prévu l'inscription de 9 transformations d'emplois.

Malgré l'effort relatif consenti en 1982, les dotations budgétaires du CERC apparaissent strictement calculées ; ainsi les crédits inscrits au chapitre 34-04 (travaux et enquêtes) n'ont pas évolué depuis 1980, contraignant le CERC à rechercher davantage de contrats d'étude.

Or, l'intérêt et la valeur des études du CERC ne sont plus à démontrer. Au cours de l'année 1982, le CERC a entrepris ou poursuivi des études sur :

- l'analyse comparée des divers régimes de sécurité sociale,
- l'évolution des diverses catégories de revenus au cours de la période récente,
- la concurrence et le coût de la distribution en France...

Diverses études sur les bas salaires, le coût de l'hospitalisation, le coût de l'indemnisation du chômage, le rendement du patrimoine de rapport... ont été ou sont en cours de publication.

Cette énumération, très incomplète, des études conduites par le CERC, montre l'intérêt de lui accorder les moyens nécessaires à la réalisation rapide de ces études et de celles qu'il pourrait entreprendre dans les domaines de ses compétences.

E. LE CENTRE D'ETUDES PROSPECTIVES ET D'INFORMATIONS INTERNATIONALES (CEPII).

La création de ce centre en mars 1978 répondait au souci de disposer au sein de l'administration française d'un organisme d'étude susceptible de rassembler systématiquement les informations sur les économies étrangères, d'étudier les grandes évolutions mondiales à moyen terme et de suivre les stratégies des principaux pays.

D'une année sur l'autre, les crédits passent de 11,05 à 12,54 millions de francs (+ 13,5 %, après des augmentations de + 34,7 % et + 31,6 % au cours des deux dernières années).

Outre les ajustements traditionnels de crédits, il convient de noter que deux créations d'emplois sont prévues au profit du CEPII au titre du budget civil de recherche.

En outre six transformations d'emplois sont prévues en 1983 pour le CEPII.

Les effectifs devraient être ainsi portés à 46, ce qui rapproche progressivement cet organisme de la « taille critique » des centres étrangers aux missions similaires (environ 60).

L'effort de recrutement en faveur du CEPII, très significatif au cours des dernières années ne sera pas sans poser le problème des mesures d'accompagnement indispensables dans le domaine des moyens de fonctionnement courant : à cet égard, on peut craindre que ces moyens ne soient pas calculés de façon adéquate.

2eme PARTIE :

LES CREDITS DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'ECONOMIE SOCIALE

La création, dans le budget 1982, d'une section III « Economie sociale » dans le fascicule « Plan et aménagement du territoire » avait pour objectif de traduire, budgétairement les attributions du ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, à qui a été confiée la responsabilité d'étudier et de proposer toutes mesures intéressant la coopération, la mutualité et le secteur associatif .

A. LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET LES PREMIERS TRAVAUX

Par un décret du 15 décembre 1981, la délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES) a été créée auprès du Premier Ministre et mise à la disposition du ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

Le comité consultatif représentant les différents secteurs de l'économie sociale a été mis en place en juin 1982.

Agissant toujours en liaison avec les mouvements de l'économie sociale et les administrations concernées la DIES a déjà accompli un travail considérable en vue de :

- donner aux organismes concernés les moyens d'un développement croissant : participation à la mise au point du statut des sociétés coopératives de banques, à la constitution des conseils économiques et sociaux régionaux, à l'élaboration de la loi bancaire et du rapport de la Commission Dautresme ;

– démultiplier son action en direction des régions : réunions d'information et de travail en vue d'informer les responsables des principales administrations et inciter les régions à participer aux aides à apporter aux entreprises et organismes relevant du secteur de l'économie sociale.

Par ailleurs, un projet de loi est actuellement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale **pour lever de nombreux blocages juridiques, législatifs, réglementaires et financiers** qui ont jusqu'ici entravé le développement de l'économie sociale. (A.N. n° 1154 : projet de loi relatif au développement de certaines activités d'économie sociale)

Il s'agit principalement de fournir des statuts aux coopératives qui en étaient dépourvues (coopératives artisanales ou maritimes), élargir le champ d'action de certaines coopératives (dans le domaine de la construction et du logement) et améliorer la rémunération des parts sociales.

A également été mis au point le projet de **création d'un institut de développement de l'économie sociale**, un projet de réforme du code de la mutualité et un **aménagement du régime fiscal des indemnités ASSEDIC** pour favoriser la création de sociétés coopératives ouvrières de production (une disposition en ce sens est proposée dans le projet de loi de finances pour 1983).

B. L'UTILISATION DES CREDITS EN 1982

Les crédits inscrits en 1982 au chapitre 34.06 « Etudes » étaient répartis de la manière suivante :

– 1,5 million de francs pour la constitution d'un organisme de dirigeants intérimaires qui seraient mis à la disposition de sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) pour mener à bien des plans de redressement ;

– 1,5 million de francs pour financer des audits dans des SCOP ;

– 3 millions de francs pour financer des études préalables à la constitution de SCOP.

Avec quelque retard, les moyens prévus dans la loi de finances pour 1982 ont été mis en place :

– Le cabinet D.A (Développement et Appui), organisme de dirigeants-relais, a été mis en place en septembre 1982. Son effectif devrait être porté de 6 à 9 d'ici à la fin de l'année.

Ces dirigeants exerceront leur activité dans les coopératives en difficulté ou en création pendant le temps nécessaire au redressement ou à la mise en place d'un dirigeant définitif.

– Les moyens de réaliser des « audits » dans les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) sont prêts ; une enveloppe financière pour la réalisation de 85 « audits » est prévue et ces missions seront effectuées par les délégués de la Confédération générale des SCOP, par des consultants ou par les dirigeants-relais du Cabinet D.A.

– Par suite des modalités d'inscription budgétaire retenues l'an dernier, le financement des études préalables à la constitution de SCOP a été attribué, par convention, à la Confédération générale des SCOP. Ces crédits doivent permettre de réaliser des études de faisabilité et d'appuyer (dans les cas retenus) le lancement pendant une période maximale de six mois.

C. LE PROJET DE BUDGET POUR 1983

Il tire les conséquences des difficultés rencontrées en 1982 par suite d'une erreur d'inscription budgétaire par rapport à la nature des actions envisagées. Pour 1983, dans le budget initial, les dotations étaient reconduites en francs courants, mais une distinction était opérée entre les crédits d'étude (1,5 million de francs) et les crédits d'intervention (4,5 millions de francs) dont la fonction est, indirectement, de contribuer au maintien ou à la création d'emploi.

Au cours de la deuxième délibération de l'Assemblée nationale, le Gouvernement a proposé par amendement d'augmenter ces crédits d'intervention de 3 millions de francs, mesure votée par l'Assemblée. Les crédits destinés à maintenir ou à créer des emplois (actions qui seront en général menées par les organismes coopératifs et notamment les SCOP) passent ainsi de 4,5 à 7,5 millions de francs.

En soulignant l'intérêt de cette action, la Commission déplore les délais de mise en oeuvre des moyens votés dans le budget 1982 et insiste pour que les procédures retenues conduisent à s'inspirer de trois recommandations :

- les modalités d'intervention doivent être clarifiées et assouplies
- l'emploi des crédits doit répondre aux deux objectifs d'efficacité et de rapidité
- l'utilisation des crédits dont la gestion est déléguée à certains organismes doit être attentivement contrôlée.

Au cours de sa séance du 26 octobre 1981, la Commission a approuvé les observations et le rapport présentés par son rapporteur spécial.

Sous réserve de ces observations, elle propose au Sénat l'adoption des crédits de la section I « Commissariat général du Plan » et de la section III « Economie sociale » du projet de budget pour 1983 du ministère du Plan et de l'Aménagement du territoire.